

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°18/2024**

Objet : Classe de découverte du 22 au 26 avril 2024 pour les élèves de Madame Goasdoué de l'école Camus.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'école Camus située sur la Commune de L'Isle-Adam organise (*pour les élèves de Mme Goasdoué*), une classe de découverte au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme » 2 rue de L'Abbaye de St Maur, Le Thoureil, à Gennes Val de Loire (49350) du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024.

Considérant la proposition transmise par l'association « OVAL Séjours », 3 bis allée des Vernaies, CS 70072 - 74230 THÔNES pour un montant total de 8 175€ TTC.

Le règlement s'échelonnera de la manière suivante :

- 50 % du total du séjour à la signature du contrat, puis le solde, soit 50% de la somme totale à réception de la facture définitive.

Considérant qu'il convient pour ce voyage de recourir aux besoins d'un transport par autocar.

Considérant le devis proposé par la société CFTAM, 100 rue Louis Blanc, Bâtiment RIGA – 60160 Montataire, pour un montant total de 1 750€ HT soit 1 925€ TTC. Le règlement se fera à réception de la facture.

DÉCIDE

- de signer** le contrat avec l'association « OVAL Séjours », 3 bis allée des Vernaies – CS 70072 - 74230 Thônes, pour un montant total de 8 175€ TTC à l'occasion de la classe de découverte des élèves de Mme Goasdoué, de l'école Albert Camus prévue du 22 au 26 avril 2024 au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme », 2 rue de L'Abbaye de St Maur – Le Thoureil – 49350 Gennes Val de Loire.
- de signer** le devis proposé par la société CFTAM, 100 rue Louis Blanc, Bâtiment RIGA – 60160 Montataire, pour le transport d'élèves relatif à la classe de découverte prévue

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

du 22 au 26 avril 2024 au centre « Abbaye de Saint-Maur / Le Vendôme », 2 rue de
L'Abbaye de St Maur – Le Thoureil – 49350 Gennes Val de Loire.

L'Isle-Adam, le 2 février 2024,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr